

Mention(s) de précaution

P264	Bien laver la peau après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants/des vêtements de protection ainsi qu'une protection des yeux/du visage.

Mention(s) d'intervention

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers : Aucun autre effet montré.

3. Composition / information sur ingrédient(s)

3.1 Substances

Le matériau contient des ingrédients répertoriés comme dangereux conformément à la réglementation 2012 OSHA Hazard Communication Standard : 29 CFR 1910.1200 (voir ci-dessous).

3.2 Mélanges

Nom de l'ingrédient	% (P/P)	Numéro CAS
OPAQUE		
Éther diglycidyle de bisphénol A -----	65 – 80	25068-38-6
Oxyde de titane -----	20 – 35	13463-67-7
Autres composants en dessous des niveaux à déclarer -----	1 – 2	
TRANSPARENT		
Éther diglycidyle de bisphénol A -----	85 – 95	25068-38-6

NOIR OPAQUE Éther diglycidyle de bisphénol A ----- Noir carbone -----	65 – 80 20 – 35	25068-38-6 1333-86-4
NOIR TRANSPARENT Éther diglycidyle de bisphénol A ----- Noir carbone -----	85 – 95 5 – 15	25068-38-6 1333-86-4

La plage de concentration réelle est retenue en tant que secret commercial.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres troubles cutanés : Consulter un médecin et emporter ces instructions. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Inhalation : Se déplacer à l'air frais. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

4.2 Plus importants symptômes et effets, à la fois aigus et retardés : Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision floue (yeux). D'autres symptômes possibles sont une irritation de la peau, une réaction allergique cutanée, une dermatite, une éruption cutanée, une rougeur et/ou une douleur.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial requis : Fournir des mesures générales de soutien et traiter de manière symptomatique. Garder la victime sous observation, car les symptômes peuvent être retardés. S'assurer que le personnel médical est conscient du ou des matériaux impliqués et prend les précautions nécessaires pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

5. Mesures contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse, poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Les jets d'eau peuvent faciliter la propagation du feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils pour les pompiers : Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si possible de le faire sans risque. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éloigner le personnel inutile. Éloigner les personnes d'un déversement ou d'une fuite en amont. Rester à l'écart des zones basses. Rester à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards. Ne pas toucher les contenants endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

6.2 Précautions environnementales : Éviter de rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :

Pour les déversements importants, arrêter le flux de matière si cela ne présente aucun risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Couvrir d'une feuille de plastique pour éviter la propagation. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et placer dans des contenants. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs ou détourner la dérive des nuages de vapeur. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après la récupération du produit, rincer la zone avec de l'eau. Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser.

Pour les petits déversements, essuyer avec un matériau absorbant (chiffon, molleton, etc.). Nettoyer soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais remettre les déversements dans les contenants d'origine pour les réutiliser.

6.4 Référence aux autres sections:

Voir la section 1 pour les contacts d'urgence.

Voir la section 8 pour obtenir de l'information sur les équipements de protection individuelle appropriés.

Voir la section 13 pour plus d'informations sur les méthodes de traitement des déchets.

7. Mesures de rejet accidentel

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser de bonnes procédures générales d'entretien ménager. Se laver les mains après utilisation.

7.2 Conditions d'un entreposage sûr : Conserver le(s) contenant(s) bien fermé(s) et correctement étiqueté(s). Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil, des oxydants puissants et de tout autre produit incompatible. Entreposer dans des conteneurs approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les contenants bien scellés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. L'entreposage intérieur doit répondre aux normes OSHA et aux codes d'incendie appropriés. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés pour éviter les fuites. Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.

7.3 Utilisation finale spécifique : Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. D'autres utilisations, y compris des températures élevées ou des applications en aérosol/pulvérisation, peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1 – Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites US OSHA Table Z-1 pour les contaminants atmosphériques (29 CFR 1910.1000))

Composants	No CAS	Type	Valeur	Forme
<u>OPAQUE</u>				
Oxyde de titane -----	13463-67-7	PEL	15 mg/m ³	Poussière totale
<u>NOIR OPAQUE & NOIR TRANSPARENT</u>				
Noir carbone -----	1333-86-4	PEL	3,5 mg/m ³	-

2 – Valeurs limites d'exposition professionnelle (US ACGIH Threshold Limit Values)

Composants	No CAS	Type	Valeur	Forme
<u>OPAQUE</u>				
Oxyde de titane -----	13463-67-7	TWA	10 mg/m ³	-
<u>NOIR OPAQUE & NOIR TRANSPARENT</u>				
Noir carbone -----	1333-86-4	TWA	3 mg/m ³	Fraction d'inhalation

OSHA: *Occupational Safety and Health Administration*

PEL: *Permissible Exposure Limits*

ACGIH®: *American Conference of Governmental Industrial Hygienists*

TWA: *Time Weighted Average*

Valeurs limites biologiques : Aucune limite d'exposition biologique notée pour l'un ou l'autre des ingrédients énumérés ci-dessus.

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Mesures de protection individuelle : Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail

contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes de protection).

Mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA s'il y a un risque d'exposition aux vapeurs/brouillards à des niveaux dépassant les limites d'exposition.

Autres : Porter des vêtements de protection thermique appropriés en cas d'exposition à des risques thermiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

État physique		Température d'auto-inflammation	
Opaque/transparent:	Liquide	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	Noir liquide	Noir opaque/transparent :	N/D
Odeur		Taux d'évaporation	
Opaque/transparent:	Légère à aucune	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	Légère à aucune	Noir opaque/transparent :	N/D
Seuil d'odeur		Tension de vapeur	
Opaque/transparent:	N/D	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	N/D	Noir opaque/transparent :	N/D
Ph		Densité de vapeur (air=1)	
Opaque/transparent:	N/D	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	N/D	Noir opaque/transparent :	N/D
Point de fusion/congelation		Densité relative (eau=1)	
Opaque/transparent:	N/D	Opaque/transparent:	1,718
Noir opaque/transparent :	N/D	Noir opaque/transparent :	1,28
Point d'ébullition initial/intervalle d'ébullition		Solubilité dans l'eau	
Opaque/transparent:	N/D	Opaque/transparent:	Insoluble
Noir opaque/transparent :	4200°C (7592°F) est.	Noir opaque/transparent :	Insoluble
Point de rupture		Coefficient de partage n-octanol/eau	
Opaque/transparent:	251,7°C (485°F) est.	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	251,7°C (485°F) est.	Noir opaque/transparent :	N/D
Inflammabilité		Température de décomposition	
Opaque/transparent:	Ininflammable	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	Ininflammable	Noir opaque/transparent :	N/D
Limites explosives inférieures/supérieures		Viscosité	
Opaque/transparent:	N/D	Opaque/transparent:	N/D
Noir opaque/transparent :	N/D	Noir opaque/transparent :	N/D

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Aucune réaction dangereuse si le stockage et la manipulation sont conformes aux prescriptions/indications. Aucun effet corrosif sur le métal. Ne propage pas le feu.
- 10.2 Stabilité chimique :** Ces produits sont stables à température ambiante dans des récipients fermés dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne peut pas se produire.
- 10.4 Conditions à éviter :** Aucune connue.
- 10.5 Matériaux incompatibles :** Bases fortes et acides.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition oxydative thermique peut produire des oxydes de carbone, des gaz/vapeurs et des traces de composés carbonés incomplètement brûlés.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom de l'ingrédient	No CAS	Résultat	Espèces	Dose
<u>NOIR OPAQUE/TRANSPARENT</u>				
ED-2035 NOIR -----	Mélange	LD50 Oral (aigu)	Rat	27844,2949 mg/kg est.
Noir carbone -----	1333-86-4	LD50 Oral (aigu)	Rat	> 8000 mg/kg

Les estimations pour le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non présentées.

Voies d'exposition probables

- Ingestion:** Devrait présenter un faible risque d'ingestion.
- Inhalation:** L'inhalation prolongée peut être nocive.
- Contact avec la peau:** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Contact avec les yeux:** Provoque une grave irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision floue (yeux). D'autres symptômes possibles sont une irritation de la peau, une réaction allergique cutanée, une dermatite, une éruption cutanée, une rougeur et/ou une douleur.

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation cutanée allergique.

Lésions/irritation oculaire(s) grave(s) : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Aucune donnée n'est disponible.

Mutagénicité : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou tout composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité

No	No CAS	Nom commun et synonymes	IARC	ACGIH
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	2B	N/D
2	1333-86-4	Noir carbone	2B	N/D

Classification du cancer selon le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

- Groupe 1 : cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 2A : probablement cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 2B : possiblement cancérogène pour l'être humain.
- Groupe 3 : non classable quant à sa cancérogénicité pour l'être humain.
- Groupe 4 : probablement pas cancérogène pour l'être humain.

Classification des cancers selon l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

- Groupe A1: cancérogène confirmé pour l'être humain.
- Groupe A2: cancérogène suspecté pour l'être humain.
- Groupe A3: cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour l'être humain.
- Groupe A4: non classable comme cancérogène pour l'être humain.
- Groupe A5: non suspecté d'être cancérogène pour l'être humain.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit ne devrait pas avoir d'effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : N/D

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : N/D

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité : Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou dommageable sur l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs : Aucun n'est attendu des composants de ce produits.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en matière d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

14. Information sur le transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	3082			
14.2 Nom d'expédition	<i>Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.S.A. (éther diglycidyle de bisphénol A)</i>			
14.3 Class(es) de danger pour le transport	9			
14.4 Groupe d'emballage	III			

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73 / 78), et le Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (code IBC) : N/D

14.5 Dangers environnementaux : Oui

ADR: L'identification du polluant marin n'est pas requise pour le transport par voie terrestre.

IMDG: La marque « polluant marin » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités <= 5 L ou <= 5 kg.

Exemption pour quantité limitée : 5 L

14.6 Précautions spéciales pour les usagers: Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et du Code de l'IBC : Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH : Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil de décembre 2006 (y compris les amendements et rectificatifs au 17 février 2016) : Ce produit est conforme à REACH ou n'est pas soumis à la réglementation en vertu de REACH. Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des candidats ou la liste d'autorisation pour les substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Aux États-Unis (réglementation EPA) :

État de l'inventaire TSCA (40 CFR710) : Tous les composants de cette formulation sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Composants SARA 302 : Aucun produit chimique dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration du titre III de SARA, section 302.

Composants SARA 313 : Aucun produit chimique dans ce matériau n'est soumis aux exigences de déclaration du titre III de SARA, section 313.

Dangers SARA 311/312 : Aucun

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient intentionnellement aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

16. Autres informations

Abréviations et acronymes

ATE= *Acute Toxicity Estimate*

CLP= *Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]*

DMEL= *Derived Minimal Effect Level*

DNEL= *Derived No Effect Level*

EUH statement= *CLP-specific Hazard statement*

PBT= *Persistent, Bio-accumulative, and Toxic*

PNEC= *Predicted No Effect Concentration*

RRN= REACH Registration Number

vPvB= *Very Persistent and Very Bio-accumulative*

Avis au lecteur : Le fabricant déclare par la présente que les informations divulguées dans le présent document sont basées sur des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur la nature et le contenu de ces informations. Le fabricant reproduit intégralement toutes les informations qu'il détient sur le constituant du produit au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des documents contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Par cette fiche technique, le fabricant divulgue tous les dangers potentiels dont il a connaissance et qui pourraient être liés à l'utilisation ou à la manipulation du produit afin de permettre d'apporter les soins et l'utilisation appropriés au produit. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent et une notification est par la présente donnée à l'utilisateur. Par la présente, avis est donné qu'un préjudice peut en découler si ce qui précède n'est pas respecté. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour les dommages personnels et/ou matériels, les pertes ou les blessures de quelque nature que ce soit, causés ou pouvant survenir à la suite d'une utilisation ou d'une manipulation erronée, inappropriée, négligente ou abusive du produit ou de ne pas avoir lu les informations contenues dans le présent document.